

Comité du programme et budget

Vingt-neuvième session
Genève, 6 – 10 mai 2019

LISTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

établie par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

document WO/PBC/29/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/29/1).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'ORGANE
CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI – RAPPORT DU
JURY DE SÉLECTION SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE SES TRAVAUX

document WO/PBC/29/2.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du rapport du jury de sélection de l'OCIS sur l'état d'avancement de ses travaux.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SYNTHÈSE PRÉLIMINAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ET DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE L'OMPI EN 2018

document WO/PBC/29/INF/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu du document WO/PBC/29/INF/1.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS ACTUALISÉES CONCERNANT LE MÉCANISME PILOTE DE COMPENSATION

document WO/PBC/29/INF/2.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu du document WO/PBC/29/INF/2.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2020-2021

document WO/PBC/29/3.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé une première lecture par objectif stratégique, annexes et appendices compris, du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 (document WO/PBC/29/3) :

- i) a approuvé les modifications que les États membres proposent d'apporter aux stratégies de mise en œuvre du programme, risques et mesures d'atténuation, grilles d'évaluation des résultats, explications et tableaux concernant les ressources, graphiques concernant la collaboration interprogrammes, et références aux objectifs de développement durable dans les programmes 1, 2, 3, 8, 9, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 28 et 30;*
- ii) a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 sur la base du point i);*
- iii) a pris note du fait que les dépenses de personnel pour 2020-2021 seront actualisées dans la version révisée du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 afin de tenir compte de l'incidence des modifications apportées au barème des traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, avec effet au 1^{er} janvier, 2019 et du nouveau barème de rémunération considérée aux fins de la pension pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur entré en vigueur le 1^{er} février 2019 (incidence qui s'élève approximativement à 3 millions de francs suisses);*
- iv) a pris note, entre autres, des questions en suspens dans les programmes ci-après, appelant un complément d'examen à la trentième session du Comité du programme et budget :*
 - a) Indicateur d'exécution relatif à la traduction des publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles (programme 19);*
 - b) Programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI (programme 23). À cet égard, le Secrétariat collaborera avec les États membres*

intéressés, notamment en organisant dès que possible une séance d'information pour avancer sur cette question avant la prochaine session du PBC;

c) Initiative relative à l'horodatage numérique (programme 28). À cet égard, une liste étoffée de questions-réponses sera publiée dès que possible avant la prochaine session du PBC, qui abordera en détail les points techniques, juridiques et relatifs à la propriété intellectuelle soulevés à la vingt-neuvième session du PBC; et

d) Méthode de répartition par union utilisée pour l'établissement de l'annexe III : Répartition des recettes et des dépenses par union en 2020-2021. À cet égard, le Secrétariat inclura dans les questions-réponses une version de l'annexe III sans la contribution nominale de 1% des recettes estimées des unions financées par des contributions, de l'Union de La Haye et de l'Union de Lisbonne au titre des dépenses communes.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : VERSION ACTUALISÉE DU DISPOSITIF D'APPLICATION DU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ À L'OMPI

document WO/PBC/29/4.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI, intégrant les sept composantes suivantes : i) planification axée sur les résultats; ii) gestion des performances et des risques; iii) mécanismes de suivi, de supervision et de recours; iv) activités de contrôle; v) information et communication; vi) normes éthiques et intégrité; et vii) environnement de contrôle.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : VERSION ACTUALISÉE DE LA DÉCLARATION DE L'OMPI RELATIVE AU RISQUE ACCEPTÉ

document WO/PBC/29/5.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de la déclaration de l'Organisation relative au risque accepté figurant dans le document WO/PBC/29/5.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE FINANCEMENT POUR RÉTABLIR LA COUVERTURE DES PRESTATIONS À LONG TERME DUES AU PERSONNEL DE L'OMPI

document WO/PBC/29/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) d'approuver le financement visant à rétablir le taux de couverture de 50% des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI, pour un montant total de 38,3 millions de francs suisses; et*
- ii) de prier le Secrétariat de continuer de participer aux travaux du Réseau Finances et Budget sur les questions relatives à la gestion des engagements au titre de l'AMCS.*

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

[Fin du document]